Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-07-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

EXTRAIT

Séance du 12 juin 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1er adjoint
Laurence Ledesma 2ème adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3ème adjoint
Nathalie Morice, 4ème adjoint
Eric Soreau, 5ème adjoint
Gaelle Martin, 6ème adjoint
Thomas Ruspil, 7ème adjoint
Pascale Fossecave, 8ème adjoint
Guillaume Boivin, 9ème adjoint

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Claire Scotcher, Loic Jouenne, Monique Labattut, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

N°7- ADMINISTRATION GENERALE

Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du lot n°8 de la Grande Plage : avenant n°1

Pouvoirs :

- Marie de Merlis, conseillère municipale à M. le Maire
- Mirentxu Largounez conseillère municipale à Manuel de Lara conseiller municipal

Rapporteur :

M. Soreau, adjoint

Date de la convocation : 5 juin 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Ainara Sistiaga, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-07-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

N° 7 – ADMINISTRATION GENERALE

Contrat de délégation de service public pour l'exploitation du lot n°8 de la Grande Plage : avenant n°1

M. Soreau, adjoint :

Par délibérations des 10 juin 2022 et 03 février 2023, la Commune de Saint Jean de Luz a approuvé l'attribution du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du lot n°8 de la grande plage à Monsieur Christophe GRUNENWALD en tant que personne physique.

Le contrat de délégation de service public a été notifié le 23 mai 2023.

Le délégataire a fait le choix de créer une société dédiée dont l'objet social est réservé à la présente délégation avec pour objectif d'assurer l'exploitation du lot n°8 de la grande plage de Saint Jean de Luz dans les conditions définies par le contrat de délégation de service public. Il s'agit de la société SAS LE CLUB DES DAUPHINS.

Cette société va se substituer à M. Christophe GRUNENWALD en qualité de titulaire du contrat de délégation de service public pour l'ensemble des droits et obligations afférents à ce contrat.

Il est nécessaire de conclure un avenant n°1 au contrat de délégation de service public, dont le projet est joint en annexe, pour l'exploitation du lot n° 8 afin de formaliser le transfert du contrat au nouveau titulaire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet d'avenant n°1, joint en annexe 4, au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du lot n° 8 de la grande plage de Saint Jean de Luz à la SAS LE CLUB LES DAUPHINS,

- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué, à signer l'avenant au contrat et les actes correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 4 juin 2026,

- approuve le projet d'avenant n°1, joint en annexe 4, au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du lot n° 8 de la grande plage de Saint Jean de Luz à la SAS LE CLUB LES DAUPHINS,

- autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer l'avenant au contrat et les actes correspondants.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-07-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

Mairie de St Jean de Luz (Pyrénées Atlantiques)